

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00456

Numéro SIREN : 481 879 435

Nom ou dénomination : KOYTCHA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2020 sous le numéro de dépôt A2020/004001

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION



284720

Dénomination : KOYTCHA CONSEIL
Adresse : 45 rue Alexis de Villeneuve 97400 Saint-denis -
FRANCE-
n° de gestion : 2005B00456
n° d'identification : 481 879 435
n° de dépôt : A2020/004001
Date du dépôt : 17/03/2020

Pièce : Décision(s) des associés du 09/08/2019



284720

KOYTCHA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 920 000 euros
Siège social : 45 Rue Alexis de Villeneuve
97400 SAINT DENIS
481 879 435 RCS SAINT DENIS

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 09 AOUT 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 Août,

Les soussignés :

- 1. La société DEESSES K**, Société à responsabilité limitée au capital de 411 390 euros, dont le siège social est situé 45 Rue Alexis de Villeneuve – 97400 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 792 094 732 RCS SAINT DENIS
Représentée aux présentes par son gérant, **Monsieur Salim KOYTCHA**

Titulaire de mille deux cent cinquante-cinq actions nominatives ordinaires en pleine propriété, ci 1 255 actions

- 2. La société HOLDING RK**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 45 Rue Alexis de Villeneuve – 97400 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 453 554 792 RCS SAINT DENIS
Représentée aux présentes par son gérant, **Monsieur Radj KOYTCHA**

Titulaire de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze actions nominatives ordinaires en pleine propriété, ci 4 595 actions

- 3. La société KK RENTE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé 45 Rue Alexis de Villeneuve – 97400 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 491 825 840 RCS SAINT DENIS
Représentée aux présentes par son gérant, **Monsieur Kouresh KOYTCHA**

Titulaire de trois mille trois cent cinquante actions nominatives ordinaires en pleine propriété, ci 3 350 actions

Détenant ensemble 9 200 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée KOYTCHA CONSEIL désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société KOYTCHA CONSEIL et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Attribution d'une mission complémentaire de certification des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019 au Commissaire aux Comptes nouvellement nommé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir constaté que la Société, contrôlée, au sens du II, 2° de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la société HOLDING RK, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes, décide à l'unanimité de nommer la Société AUDIRE, Société à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501 536 619 RCS SAINT DENIS, domiciliée 3 Rue Crémont – 97400 SAINT DENIS, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025.

La Société AUDIRE a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, après constaté que la nomination du Commissaire aux comptes décidée ci-dessus a lieu après l'exercice clos le 30 Juin 2019, exercice au cours duquel la prise de contrôle par la Société HOLDING RK est intervenue, décide, à l'unanimité, de confier à la Société AUDIRE, Commissaire aux Comptes nouvellement nommé, une mission complémentaire de certification des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019.

TROISIEME DECISION

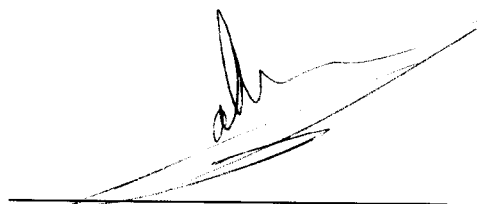
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 9 Août 2019 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Acte établi à SAINT DENIS, le 9 Août 2019



La Société HOLDING RK, associée
Représentée par Monsieur Radj KOYTCHA



La Société DEESSES K, associée
Représentée par Monsieur Salim KOYTCHA

La Société KK RENTE, associée
Représentée par Monsieur Kouresh KOYTCHA